



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : CULTURE

38) Cinéma Le Luxy
Association Cinéma public Val-de-Marne - Adhésion -
Dispositif ' Collège au cinéma ' - Convention

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231030-DEL20231019_38-DE
Date de télétransmission : 30/10/2023
Date de réception préfecture : 30/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 38

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant le Conseil..... | 49 |
| Nombre de Conseillers en exercice..... | 49 |
| Présents..... | 28 |
| Absents représentés..... | 11 |
| Absents excusés..... | 9 |
| Absents non excusés. | 1 |

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 38

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, Adjointe au Maire, représentée par M. MARCHAND,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
Mme DORRA, Conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
Mme BOUFALA, Conseillère municipale,
M. FAVIER, Conseiller municipal,
Mme MACALOU, Conseillère municipale,
M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal,
Mme PETER, Conseillère municipale,
Mme PIERON, Adjointe au Maire,
M. SEBKHI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



CULTURE

38) Cinéma Le Luxy

Association Cinéma public Val-de-Marne - Adhésion - Dispositif ' Collège au cinéma ' - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29,

vu ses délibérations du 17 décembre 2009 approuvant la municipalisation du mode de gestion du cinéma le Luxy, à compter du 1er janvier 2010 et décidant la création d'un budget annexe afférent,

considérant que la ville d'Ivry-sur-Seine apporte son soutien à l'accès à la culture pour tous,

considérant que l'association Cinéma Public Val-de-Marne fédère depuis 1978 les salles de cinéma municipales et associatives du Val-de-Marne afin de défendre un service public de qualité en matière de diffusion et d'exploitation cinématographique,

considérant que le dispositif « Collège au cinéma » offre aux collégiens du Val-de-Marne qui le souhaitent, la possibilité de sensibiliser les collégiens au cinéma par la découverte en salles de films contemporains ou du patrimoine reconnus pour leurs qualités cinématographiques,

considérant que le cinéma municipal le Luxy participe à ce dispositif et souhaite le renouveler pour l'année 2023/2024,

considérant, dès lors, qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne chargée de la mise en œuvre du dispositif « Collège au cinéma »,

considérant qu'adhérer à cette association permettra à la Ville de participer au festival Ciné Junior, manifestation qui offre aux enfants du Val-de-Marne depuis 1991 la possibilité de découvrir des films français et étrangers de qualité mais aussi de participer à des ateliers, d'assister à des rencontres etc,

considérant que l'adhésion à l'association implique de désigner un représentant de la Ville,

vu le résultat du vote auquel il a été procédé, le cas échéant,

vu la convention, ci-annexée,

vu les statuts de l'association, ci-annexés,

vu le bulletin d'adhésion, ci-annexé,

DELIBERE
Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'accueil au cinéma municipal Le Luxy du dispositif « Collège au cinéma » en Val-de-Marne pour l'année 2023/2024 et AUTORISE le Maire à la signer.

ARTICLE 2 : DECIDE d'adhérer (pour le cinéma municipal Le Luxy) à l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour l'année 2023-2024, notamment afin d'accueillir le festival Ciné Junior.

ARTICLE 3 : AUTORISE le versement de la cotisation annuelle de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2023-2024, et DESIGNNE la Directrice du cinéma Le Luxy, ès qualité, comme représentant de la Ville à l'assemblée générale de ladite association.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes et les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 OCT 2023
RECU EN PREFECTURE
LE 30 OCT 2023
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 OCT 2023